

Date, cachet de l'organisme et signature du responsable :
(les coordonnées téléphoniques, adresses électroniques sont indispensables et doivent être lisibles)

A retourner impérativement en un exemplaire **avant le 18 janvier 2010** :

Pôle départemental de sécurité routière Etat/Conseil général
DDE 01 – SRP/SRC
23 rue Bourgmayer – BP 410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

ou envoyer à : securite-routiere.dde-ain@developpement-durable.gouv.fr

Réservé pôle départemental

Vu le par

Avis :

- favorable
 défavorable
 informations complémentaires

Financement PDASR proposé : €

Commentaire :



Fiche projets – PDASR 2010

Intitulé de l'action :

Organisme responsable porteur de l'action :

Adresse postale :

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénom
Tél – fax
email

Thématique du projet :

Domaine :

- | | | | |
|------------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------|
| les jeunes | <input type="checkbox"/> | éducation | <input type="checkbox"/> |
| l'alcool | <input type="checkbox"/> | formation | <input type="checkbox"/> |
| les 2 roues motorisés | <input type="checkbox"/> | information | <input type="checkbox"/> |
| la vitesse | <input type="checkbox"/> | | |
| les obstacles fixes | <input type="checkbox"/> | | |
| les séniors | <input type="checkbox"/> | | |
| adaptation des comportements | <input type="checkbox"/> | | |

Objectifs généraux de l'action :

- contexte actuel :

- buts poursuivis :

- résultats attendus :

Description de l'action :

- déroulement :

- moyens mis en œuvre :

Publics visés :

- type d'usagers :

- âges :

Lieux et dates de réalisation (durée – ponctuel – périodique – fréquence...) :
Organisation (horaires) - **joindre impérativement le planning**

Besoins en matériel et intervenants (voir notice "ressources" en annexe) :

⇒ Le pôle SR peut mettre à votre disposition de la documentation, du matériel et peut vous faire bénéficier de l'intervention de bénévoles de son réseau (IDSR*)

IDSR simulateur 2 roues

borne éthylo

dépliants affiches

(préciser) : (préciser) :

Autres : voiture tonneau, testochoc, ...(préciser) :

* IDSR : intervenant départemental sécurité routière

Liste des autres partenaires associés :

- coordonnées

- rôle

- ...

Mode et critères envisagés pour l'évaluation de l'action (quels moyens utilisés pour s'assurer de l'efficacité de l'action par rapport aux objectifs) :

Moyens de communication sur le projet (plaquette, affiche, presse, radio...). L'utilisation du logo du pôle départemental sécurité routière est soumise à accord préalable :

Plan de financement prévisionnel :

<p>Dépenses prévisionnelles : joindre impérativement les devis hors coûts salariaux et de fonctionnement (A détailler absolument. Seules les dépenses du volet sécurité routière sont prises en compte)</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Recettes attendues : à compléter obligatoirement</p> <p>- organisateur :</p> <p>- collectivité locale :</p> <p>- PDASR (cf taux de financement précisé dans la notice):</p> <p>- autres (préciser le montant et les coordonnées des partenaires financiers)</p>
<p>Total TTC €</p>	<p>Total TTC €</p>

- toutes les rubriques doivent être complétées et être lisibles. Ne pas hésiter à joindre tout document utile à la bonne compréhension du projet.
- le plan de financement doit être détaillé, et ne concerne que les dépenses directement liées au projet "sécurité routière"
- le pôle n'a pas vocation à n'être qu'un partenaire financier. En particulier, le financement du PDASR n'est pas destiné à équilibrer les comptes de l'organisme ou de l'événement dans lequel s'inscrit le projet sécurité routière. Ainsi, la seule insertion du logo du pôle dans une affiche ou un dépliant ne peut être considérée comme une action de sécurité routière.